



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et Christine VALENTIN

**Etaient excusés :** Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, M. Daniel PICOT, et M. Raphaël SABY ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN

**Secrétaire de séance :** Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Nombre de conseillers présents : 7

POUR : 9

Nombre de conseillers votants : 7

CONTRE : 0

Nombre de pouvoirs : 2

ABSTENTION : 0

---

**DELIBERATION 2025-50 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2334-32 et suivants ;

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et notamment son article 179 ;

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de programme de voirie de l'année 2026 et dont le coût prévisionnel s'élève à 99 153,60 € HT soit 118 984,32 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – 40 %	39 661,44 €
Autofinancement – 60 %	59 492,16 €
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>99 153,60 €</b>

Le programme de travaux de voirie sera réalisé durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le programme de voirie 2026 à hauteur de 99 153,60 € HT soit 118 984,32 € TTC ;
- d'adopter le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2026.

Fait et délibéré à Monlet, le 9 décembre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER